

DLAL FEAMP

FICHE PROJET – GALPA « Littoral Opale »

Intitulé du projet

1. Mesure FEAMP concernée

- 62.1.b : Mise en œuvre de la stratégie de DLAL. (développement local par des acteurs locaux)

2. Fiche action de la stratégie dans laquelle s'inscrit prioritairement le projet

- 1 – Améliorer la qualité et l'impact environnemental des produits halieutiques.
- 2 – Soutenir les innovations locales.
- 3 – Diversifier les sources de revenus des entreprises.
- 4 – Améliorer l'image et l'attractivité des formations et des métiers de la pêche et de l'aquaculture.
- 5 – Développer un tourisme durable basé sur l'identité portée par les filières maritimes du territoire.
- 6 – Valoriser les produits halieutiques et promouvoir les savoir-faire de l'ensemble des acteurs de la filière.

3. Identification du demandeur

Nom de la personne physique ou de la société :	
Forme juridique :	
Adresse postale :	
Tel :	
Représentant légal :	
Responsable du projet :	
Adresse électronique :	

4. Localisation du projet

5. Contexte

6. Descriptif de l'opération / caractéristiques du projet

7. Public(s) cible(s)

8. Synthèse des objectifs (répondant aux objectifs du DLAL concerné)

9. L'opération remplit-elle les caractéristiques suivantes ?

Le bénéficiaire est-il soumis aux règles de la commande publique ? Oui Non

L'opération remplit-elle l'un des critères suivants ? Intérêt collectif Bénéficiaire collectif Caractère innovant } **Si oui, précisez :**

- ➔ **Un accès public aux résultats a-t-il été prévu ?** Oui Non
- ➔ **Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?**

L'opération est-elle mise en œuvre par une entreprise répondant à la définition de PME ? Oui Non

10. Calendrier prévisionnel / Echéances de réalisation du projet

Date de début	Description de l'opération
Etape 1	Description de l'opération
Etape 2	Description de l'opération
...	Description de l'opération
Date de fin	Description de l'opération

11. Résultats / Effets attendus

Exemple d'indicateurs à mobiliser en fonction de la FA concernée.	
Nb d'emplois créés	
Nb d'emplois maintenus	
Nb de personnes attendues	
Nombre de bénéficiaires/projet	
Autres : (à préciser)	

12. Budget prévisionnel

Coût total estimé (HT).				
Détail des dépenses prévisionnelles (par nature)	Dépenses d'investissement et de services			
	Frais de personnel directement liés à l'opération			
	Dépenses indirectes liées à l'opération			
	Frais de restauration et d'hébergement			
	Frais de déplacement			
				TOTAL :
Autofinancement apporté ou envisagé				

Contribution(s) en nature			
Apport privé			
Recettes prévisionnelles			
Financement(s) public(s) sollicité(s)	<input type="checkbox"/> FEAMP : € <input type="checkbox"/> CONTREPARTIES PUBLIQUES : €	Détail des financements publics sollicités (hors FEAMP) :	Montant :
Taux d'intensité d'aides publiques	<p>IMPORTANT : Toute dépense engagée avant la date du dépôt de dossier de demande au GALPA (la date de dépôt figurant sur le récépissé faisant foi) ne pourra être prise en compte dans le financement.</p> <p>Les opérations dont le montant total des dépenses publiques sera inférieur à 5 000 € ne pourront pas être éligibles, sauf exception dûment justifiée et, le cas échéant, après approbation par le Comité National de Suivi.</p> <p>« Le taux d'aides publiques est de 50 à 80% des dépenses éligibles si l'un des 3 critères suivants est rempli (intérêt collectif, bénéficiaire collectif, caractéristiques innovantes) et s'il est prévu un accès public aux résultats de l'opération. « Le cas contraire, le taux est de 50%, sauf pour les entreprises ne répondant pas à la définition des PME pour lesquelles le taux est de 30%. « Le taux de cofinancement du FEAMP est de 50% du total des aides publiques. » (Critères de sélection de la mesure 62.1 b FEAMP)</p>		

- **Avis d'opportunité du :**

FAVORABLE

DEFAVORABLE

AJOURNE

→ *Remarques :*

- **Avis de sélection du :**

FAVORABLE

DEFAVORABLE

→ *Remarques :*